



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 17 mai 2021

**Préavis municipal N° 42/2016-2021 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion 2020**

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales et notamment de l'art. 93 de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son préavis sur les comptes communaux 2020.

Ceux-ci représentent un montant de :

Recettes	CHF.	2 243 209.72
Dépenses	CHF	2 001 768.14
Excédent de revenus	CHF	3 003.82

alors que le budget 2020 prévoyait un déficit de CHF 54 600.00.

La Covid 19 nous a poussé, avec son lot d'incertitudes, à la plus grande prudence pour cet exercice, nos craintes se portaient sur une possible baisse des revenus.

Toutes les dépenses n'ont donc pas été réalisées.

Dans ce contexte, on peut se rendre compte que même si l'on essaie de bien mener sa barque, le brouillard reste de mise.

En effet, l'exercice 2020 est le meilleur de la législature puisque nous avons pu réaliser des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 224 935.18.

Le résultat encourageant de l'exercice est dû principalement à la maîtrise des dépenses et à l'augmentation de presque toutes nos recettes fiscales et de retours péréquatifs plus importants.

## Conclusions :

Il est à relever que les amortissements et remboursements usuels ont été effectués.

Nous constatons que l'équilibre des finances communales reste fragile mais les perspectives d'avenir nous donnent confiance quant aux opportunités de maintenir notre ligne de conduite et d'assurer un service correct à notre population.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

## Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 42/2016-2021 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion 2020
- Oui le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de rapporter sur cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## Décide

- D'adopter les comptes communaux 2020, représentant un excédent de revenus de **CHF 3 003.82**, ainsi que le rapport de gestion 2020.

Adopté en séance de Municipalité du 17 mai 2021.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Municipal des Finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-Syndic :

La Secrétaire :

  
Jean-François Guex

  
Sandrine Büher



Annexes : comptes et rapport de gestion 2020.